

Achat appartement Alliade de 60m² à Saint-Fons

Par sw1_n, le 07/12/2013 à 14:53

Bonjour,

En 2007 j'ai malheureusement acheté un appartement de 60m² chez Alliade Habitat dans une résidence entièrement rénové, anciennement un HLM à Saint-Fons.

Malheureusement, le notaire ne m'a pas expliqué ce qu'était Alliade Habitat et les pratique de tarif appliqué pour les gens qui sont locataire Alliade depuis un certains nombres d'années. Moi qui n'a jamais été locataire chez Alliade je n'arrive toujours pas à comprendre comment le notaire ne me m'a pas demandé si j'était locataire ou non et m'expliqué ce système de tarif. 4 ans après j'apprends que dans la cage d'escalier de 4 étages les gens aux rez de chaussée et au dernière étage on payé leur appartement à 80 000€, les autres 93 000€ et uniquement moi à 102 000€ ??!!(Pour info: tous les appartements sont strictement identiques et avons acheté tous en même temps)

Moi qui est situé au 3 ème étage les voisins du dessus l'ont payé 22 000€ moins chère. En 2012, presque tout le monde veux revendre son bien à des tarifs de fous (150 000, 139 000,135 000) enfin bref n'importe quoi.

Certains ont réussi à revendre à 110 000€ à 114 000 soit une plus-value d'environ +32 000€ !!! alors que moi j'ai pris un crédit à 110% de 110 000€ (achat appart + frais notaire) pour acheté cette appartement et de surcroit sans bénéficier des privilèges.

Aujourd'hui je me retrouve dans "l'obligation" de revendre mon appartement au même tarif que les autres. En effet, des grandes enseignes de vente d'appartement m'ont bien dit que je me suis fait avoir et que le notaire aurai due m'en informé et surtout de poser la question à Alliade pourquoi cette différence de prix. De plus revendre son logement dans une résidence Alliade est beaucoup plus compliqué que dans une résidence non social.

Aujourd'hui Alliade Habitat de Lyon 3ème ainsi que le notaire restent complètement indifférent suite à ce que je leur ai dit.

Quels sont mes recours?